

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°
2023-78

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2023

DATE D’AFFICHAGE

- 5 JUL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 30

OBJET :

Domaine et patrimoine
Actes de gestion du domaine
public

**Installations classées pour
l’environnement**

Avis du Conseil Municipal

L’an deux mille vingt trois

le **VINGT HUIT JUIN à dix-neuf heures**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie
en séance publique

sous la présidence de M. Sébastien CHOCHOIS, Maire -.

ETAIENT PRESENTS

: Mme LEROUGE N. - M. DELEAU D. -
Mme DELETOILLE S. - M. BLANPAIN A. - Mme LEROUGE A. -
Mme VANACKERE C. - Mme PONCHEL C. - Mme MARLOT J. -
M. COPPIN P. - Mme MANIDREN M. - M. DUCLOY D. - Mme LEVEL M. -
M. GOSSELIN B. - M. ROBERT D. - M. QUIQUET D. - M. LHOUMEAU A. -
Mme BOURGAIN M. - Mme BOMY L. - M. MERLIN J. - Mme JOIRIS A. -
Mme BUTEL J. - M. DELATTRE C. - M. LEDEZ L. - Mme MERLIN M.C. -.

ETAIENT EXCUSES AVEC MANDAT :

M. PODEVIN J.P. -
Mme POQUET C. - M. PATIN D. - Mme COINTREL S. - M. BOUCHEZ G. -.

ETAIENT ABSENTES :

Mme HARIZ S. - Mme LAMMER M. -.

A été élue secrétaire : Mme JOIRIS A. -.

M. le Maire indique que par arrêté Préfectoral en date du 17 Mai 2023, un dossier d'enregistrement soumis à consultation du public a été déposé par la Société LOCAL OCEAN FRANCE portant sur l'exploitation d'une ferme aquacole de saumon située sur le territoire de la commune de LE PORTEL.

La période de consultation va se dérouler du 12 Juin au 13 Juillet 2023 inclus.

Conformément à cet arrêté, les Communes dont les territoires appartiennent au périmètre du projet doivent exprimer un avis sur l'ensemble des dossiers et le transmettre en Préfecture du Pas-de-Calais au plus tard le 27 Juillet 2023 en Préfecture du Pas-de-Calais.

Après exposé de M. le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE -

- ✓ D'émettre un avis favorable sur la demande d'exploitation d'une ferme aquacole de saumon située sur le territoire de la commune de LE PORTEL

Adopté par 27 Voix Pour, 1 Voix Contre émise par M. Joël LEBLANC et 2 Absentions émises par Mme Jacqueline BUTEL et Mme Marie-Christine MERLIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**DEPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE**

LE **06 JUL. 2023**



Sébastien CHOCHOIS
Maire d'Outreau
Conseiller Départemental

(Handwritten signature of Sébastien Chochois)

